

Le budget—M. Cossitt

• (1650)

Quand il y a des années j'ai demandé à cet homme à la portière du wagon de M. King si je pouvais prendre la photo du premier ministre, j'avais cru qu'il faisait partie du personnel de ce dernier. Des années plus tard, j'ai appris à le connaître alors qu'il représentait pendant neuf ans en tant que député libéral ma circonscription de Leeds aux Communes. Je fais allusion à l'un de mes prédécesseurs, M. George T. Fulford de Brockville, présent à la tribune aujourd'hui et qui l'an dernier a placé son pays au-dessus du parti libéral. Il appartient maintenant au parti conservateur progressiste et à l'instar de maints ex-libéraux de Leeds et de partout ailleurs au pays, il s'emploie à mettre un terme à cet égarement qui se nomme le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo.

M. Cossitt: Le sens de la démocratie et l'amour de la Chambre des communes si souvent manifestés au cours des années par le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), dont la présence à la Chambre aujourd'hui demeure toujours si vitale, sont des choses que le gouvernement ne pourrait jamais comprendre, encore moins imiter.

Il faudrait revenir à l'époque où le député au Parlement était le lien entre le gouvernement et la population au lieu des bureaux régionaux du cabinet du premier ministre. Il faut que le gouvernement du Canada passe du cabinet du premier ministre à la Chambre. Il faut que ceux qui occupent les banquettes ministérielles cessent de se laisser guider par les méthodes du technocrate et de l'autocrate plutôt que par la sympathie et la compréhension du peuple. Il faut que cesse l'irresponsabilité financière qui a été la principale caractéristique des cinq dernières années.

Nous avons été témoins, depuis octobre dernier, d'efforts tendant à accomplir l'impossible. On nous dit que le premier ministre est tombé en amour avec les Canadiens. L'éminence grise la plus nouvelle au bureau du premier ministre nous promet que les choses vont s'améliorer à l'avenir. Rien, cependant, n'a vraiment changé. Le léopard n'a pas perdu ses taches. C'est toujours le même vieux morceau de gâteau rassis dont on a reglacé un peu la surface.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Le premier ministre a dit qu'il prêterait dorénavant l'oreille aux gens. On dirait l'empereur qui décide tout à coup d'écouter les gens. C'est un mélange de condescendance grossière et de démagogie. Voilà un gouvernement qui patauge et chancelle sans but depuis cinq ans au milieu de problèmes de toutes sortes auxquels il est incapable de remédier. Alors qu'il est près de son heure dernière, il nous donne le lamentable spectacle d'un gouvernement qui cherche par tous les moyens à soudoyer et berner les Canadiens au prix de pirouettes sans nombre; c'est le moment ou jamais pour les Canadiens qui cherchent à obtenir quelque chose de venir à Ottawa la demander.

En terminant, je signale que le pays est à un tournant vital de son histoire et qu'on ne saurait exagérer la gravité de la situation. Je ne pourrais mieux terminer ces remarques je pense qu'en citant les paroles prononcées à la Chambre des communes britannique le 22 juillet 1803, car elles s'appliquent en tout point selon moi à la situation actuelle au Canada. Ces paroles sont du premier ministre de l'époque William Pitt, les voici:

[M. Cossitt.]

Souvenons-nous bien de ce qui est en jeu ici, de ce pourquoi nous luttons. Il s'agit de notre bien, de notre liberté, de notre indépendance. Il s'agit de notre existence comme nation, de notre individualité, de notre réputation même. Il s'agit de tout ce qu'il y a de cher et de précieux aux yeux de l'homme ici-bas.

[Français]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, le ministre des Finances (M. Turner), dans son exposé budgétaire du 19 février dernier, a touché plusieurs facettes de la société canadienne.

Dans le secteur de la sécurité sociale, il recommande au Parlement de porter, à partir du 1^{er} avril 1973, la pension de base de sécurité de la vieillesse à \$100 par mois, ce qui, ajouté au supplément de revenu garanti, donnera aux personnes seules, sans aucun autre revenu, \$170 par mois, et aux conjoints dans la même situation financière qui, tous les deux, touchent la pension de vieillesse, \$325 par mois.

Certains disent que ce n'est pas suffisant, que le gouvernement aurait dû accorder beaucoup plus, mais si j'étudie la pension de base et le supplément de revenu garanti qui était payés le 1^{er} avril 1970, soit \$111.41 par mois, je constate qu'il s'agit d'une augmentation, dans le cas des personnes seules, de 52.5 p. 100, et pour les conjoints, de 46 p. 100. En l'espace de trois ans, je crois que c'est une augmentation très appréciable. Nous avons raison de dire, monsieur le président, que le Canada offre à ses citoyens du troisième âge la pension de sécurité de la vieillesse la plus élevée au monde.

D'autres prétendent que la pension devrait être versée aux personnes âgées de 60 ans ou plus et qu'elle devrait aussi l'être à l'épouse du conjoint qui la reçoit, même si elle n'a pas atteint 65 ans. Il n'y a aucun doute que ces deux mesures constitueraient une aide appréciable pour un grand nombre de personnes, et j'ai la ferme conviction que ce sera un gouvernement libéral qui les appliquera, comme cela s'est produit pour la quasi-totalité des avantages de notre régime de sécurité sociale canadien.

De plus, lorsque le Parlement adoptera les recommandations contenues dans le budget de mai 1972, relativement à l'augmentation de l'exemption spéciale de \$650 à \$1,000 qui s'applique seulement aux personnes âgées de 65 ans ou plus, un plus petit nombre de ces personnes seront appelées à payer l'impôt sur le revenu.

On trouve aussi une augmentation des allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils.

En ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers, on propose de porter l'exemption de base pour tous les contribuables de \$1,500 à \$1,600 et, pour un couple marié, de \$2,850 à \$3,000, à compter du 1^{er} janvier 1973. On propose au Parlement une réduction de 5 p. 100 sur l'impôt fédéral de base s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 1973, dont le maximum sera de \$500 et le minimum de \$100.

À compter de 1974, l'impôt sur le revenu des particuliers sera indexé sur le coût de la vie; ceci permettra de mettre fin à l'érosion du pouvoir d'achat découlant de l'interaction de l'inflation et du régime d'imposition progressif. L'indexation sera effectuée en relevant les tranches fiscales et en augmentant chaque année les principales exemptions d'un coefficient d'inflation basé sur l'indice des prix à la consommation.

• (1700)

L'ancien ministre des Finances, l'honorable Edgar Benson, lors de l'étude du bill C-259, intitulé «Loi modi-